



## Note autorisation pour l'utilisation de l'image

De nombreuses activités, animations conduisent l'association des parents d'élèves de Champvans-Monnières à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans l'école, soit lors d'animation, soit lors de sortie...

L'association peut être sollicitée par la presse pour réaliser des reportages. La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, à l'association et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (site de l'association par exemple)

Vous autorisez l'équipe de l'APECM (Association des Parents Elèves Champvans – Monnières) au cours de l'année 2025/2026 :

- A photographier ou filmer votre enfant dans le cadre exclusif des projets de l'APECM,
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportages,
- A permettre la prise de vue de mon enfant pour des photographies de classe,
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée.

Conformément à la loi, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage et disposerez d'un droit de retrait, sur simple demande, si vous le jugez utile. Le retour de ce document est OBLIGATOIRE. Merci de nous signaler si vous vous opposez à l'utilisation de l'image de votre enfant. L'oubli du retour de ce document sera considéré comme une acceptation.

Nom/Prénom de l'élève

Classe  
Signature du responsable légal



## Note autorisation pour l'utilisation de l'image

De nombreuses activités, animations conduisent l'association des parents d'élèves de Champvans-Monnières à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans l'école, soit lors d'animation, soit lors de sortie...

L'association peut être sollicitée par la presse pour réaliser des reportages. La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, à l'association et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (site de l'association par exemple)

Vous autorisez l'équipe de l'APECM (Association des Parents Elèves Champvans – Monnières) au cours de l'année 2025/2026 :

- A photographier ou filmer votre enfant dans le cadre exclusif des projets de l'APECM,
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportages,
- A permettre la prise de vue de mon enfant pour des photographies de classe,
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée.

Conformément à la loi, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage et vous disposerez d'un droit de retrait, sur simple demande, si vous le jugez utile. Le retour de ce document est OBLIGATOIRE. Merci de nous signaler si vous vous opposez à l'utilisation de l'image de votre enfant. L'oubli du retour de ce document sera considéré comme une acceptation.

Nom/Prénom de l'élève

Classe  
Signature du responsable légal